

Une croissance soutenue

Stimulée par Europe 1992, la CE connaîtra encore, dans les cinq prochaines années, une croissance relativement soutenue et sans doute supérieure à celle de l'Amérique du Nord, et une forte progression des investissements. Elle sera de ce fait un marché plus attrayant qu'elle ne l'a été depuis le début des années 80.

Un marché plus concurrentiel

Du fait des baisses de prix, la CE sera également un marché plus concurrentiel et plus difficile. Ce phénomène sera renforcé par l'intérêt accru des entreprises non européennes (japonaises, coréennes, américaines et de la zone européenne de libre-échange) pour le marché européen.

Des concurrents plus sérieux sur les marchés tiers

Enfin, plus efficaces sur leur marché intérieur, les entreprises européennes seront des concurrents plus sérieux sur les marchés tiers, dont le Canada et les États-Unis. Les entreprises canadiennes devraient elles aussi devenir plus compétitives et voir leurs prix relatifs baisser du fait de l'ALE¹¹. Des études révèlent que les effets d'Europe 1992 devraient être plus importants en Europe que ceux de l'ALE au Canada, sans toutefois que les écarts soient très marqués. En termes de la concurrence livrée par les entreprises canadiennes et européennes au niveau international, ces variations de prix risquent cependant d'être négligeables au regard des fluctuations des devises. Il peut toutefois en être différemment pour certains secteurs. Enfin, la venue à terme des négociations actuelles de l'Uruguay Round du GATT pourrait également contribuer à renforcer la productivité des secteurs concernés.

4.2 Effets sectoriels et conséquences pour les entreprises

Du fait que les barrières non tarifaires, le caractère réservé des marchés publics, les entraves à la liberté d'établissement ou à la libre circulation des capitaux ne les affectent pas de façon égale, les conséquences d'Europe 1992 sur les différents secteurs de l'économie européenne sont assez fortement contrastés. Pour mieux les cerner, il est utile de distinguer entre les effets directs, c'est-à-dire ceux qui résultent directement de l'accès élargi au marché, du fait de l'élimination des barrières non tarifaires ou de l'abaissement des coûts de production (dû à la plus grande mobilité des facteurs) et les effets indirects qui découlent de modifications au contexte économique.

Les effets directs

Pour analyser les effets directs d'Europe 1992 sur les divers secteurs, six critères ont été retenus :

- . la suppression des contrôles aux frontières et l'harmonisation de la fiscalité indirecte;
- . l'harmonisation ou la reconnaissance mutuelle des normes;
- . l'ouverture des marchés publics et la moindre intervention des États;
- . l'ouverture du marché des services;
- . la libéralisation de la circulation des capitaux, l'harmonisation des droits des sociétés et la création d'un European Company Statute; et
- . l'existence de grands programmes européens de R et D. Bien que ces derniers ne fassent pas explicitement partie d'Europe 1992 tel que défini par le *Livre Blanc*, ils en sont des mesures d'accompagnement importantes.

Les trois premiers critères peuvent être qualifiés de critères aval, dans la mesure où ils concernent principalement la